

# LE KRACH ROCHETTE

### LA FAILLITE DU CREDIT MINIER ET L'ORDONNANCE DE M. DITTE. — UNE REUNION DES ACTIONNAIRES A LILLE

Paris, 30 avril. — Les abords du Crédit minier ont été des plus agités pendant toute la semaine. Seuls quelques nomades stationnaient devant l'établissement de la rue Blanche, commentant la décision prise hier par le tribunal de commerce.

M. Vacher, syndic provisoire nommé par le tribunal, est arrivé ce matin dès la première heure au Crédit minier et a pris en main l'administration de la société.

### LA FAILLITE DU CREDIT MINIER

Un rédacteur de l'agence Fournier a été reçu par M. Groux, ancien séquestre du Crédit minier et industriel, auquel il a demandé s'il ne voyait pas une certaine contradiction entre l'ordonnance en référé du président Ditte et le jugement du tribunal de commerce.

Voici le récit que l'agence fait de l'entretien.

Judiciairement, les faits s'expliquent très bien, a répondu M. Groux; le juge des référés n'a occupé, de par la loi, que de la forme juridique de l'affaire et jamais « du fond »; théoriquement, le jugement de M. Ditte est donc tout naturel; il faut croire, au vu des faits, que la pratique exigeait une autre solution.

Mais comment vous expliquez-vous cette subite détermination du tribunal de commerce? Vous avez donc établi un nouveau bilan, qui nécessitait cette mesure, ou y a-t-il d'autres raisons?

Il n'y a qu'un bilan, a répondu M. Groux, celui établi par Rochette; il faudrait au moins six semaines pour en refaire un autre. Ce que je puis dire, c'est que la comptabilité n'était plus à jour depuis fin décembre 1907.

Nous lui exprimons notre étonnement, puisque, d'après le bilan de Rochette, le déficit devait être « en bonis »; le tribunal de commerce conclut donc à la mauvaise foi de Rochette et il aurait alors banquerouté?

A cette dernière question, nous dit M. Groux, je ne puis répondre. Vous savez que d'après une décision arrêtée au conseil d'administration, les pouvoirs devaient finir hier soir; une nouvelle ordonnance pouvait les prolonger; celle-ci n'étant pas intervenue, je devais rendre mes comptes hier soir aux administrateurs de la Société du Crédit minier et leur remettre la caisse.

Le tribunal de commerce, qui s'inquiétait depuis quelques jours de cette éventualité, a décidé hier soir, à six heures et demie, de déclarer d'office cette société en état de faillite.

Quelles sont les conséquences de cette décision?

Comme dans toute faillite, aucune opération commerciale ne sera plus faite; nous sommes en train de payer les employés qui seront licenciés dans la soirée. M. Vacher, le syndic nommé par le tribunal de commerce, ne gardera pas la disposition que quelques-uns des employés pour les opérations de liquidation.

Et les autres « sociétés Rochette », que deviendront-elles?

En ce qui concerne la Banque franco-espagnole, le Crédit minier n'aura aucune répercussion sur elle, puisque cette société est devenue complètement indépendante du Crédit minier.

Quant aux autres sociétés, il est beaucoup plus délicat de se prononcer et prévoir ce qui va arriver. Il paraît que la Société des manutentions Heilla des moyens propres à assurer son fonctionnement; tant mieux! Mais les autres sociétés qui avaient leur compte courant au Crédit minier, comme, de par la loi, on ne leur versera plus rien, elles vont être probablement obligées de liquidation.

Rencontrer bien que toute cette situation n'est pas des plus claires. Mon rôle ici, qui était précisément d'éviter l'arrêt dans le fonctionnement des affaires Rochette, a pris fin hier. Vous me voyez en train de rendre mes comptes à M. Vacher qui, lui, aura un rôle opposé au mien.

La nouvelle de la mise en faillite du Crédit minier a causé une profonde émotion à la Banque franco-espagnole.

Bien qu'il y ait une séparation complète entre le Crédit minier et la Banque franco-espagnole, nous dit un des employés de ce dernier établissement, les rapports financiers entre les deux sociétés étaient des plus importants. Ainsi, la Banque franco-espagnole se trouve être le plus grand créancier du Crédit minier. Nous avons obtenu des deux séquestres nommés par M. Ditte qu'un modus vivendi fut établi, nous permettant de prélever les fonds de roulement qui nous étaient nécessaires.

Il a été mis fin immédiatement à ce modus vivendi par le tribunal de commerce. Il est certain que nous allons nous trouver, de ce fait, quelque peu gênés; mais ce ne sera que l'affaire de quelques jours.

Notre interlocuteur ajoute en terminant que les autres sociétés filiales du Crédit minier vont également avoir à souffrir de cet état de choses; mais il a l'espoir qu'elles ne succomberont pas dans la tourmente.

### AU PALAIS

Relativement à l'appel du jugement du tribunal de commerce qui a prononcé hier la faillite de la Société générale du Crédit minier et industriel, les administrateurs de cet établissement viennent d'adresser requête au premier président de la cour, pour que l'affaire

soit examinée à la plus prochaine audience de l'une des chambres qu'il lui plaira de désigner.

Aux côtés de M. Magnier, qui se présentera pour le Crédit minier, se grouperont, dit-on, avec M. Maurice Bernard pour M. Rochette, plusieurs avocats intervenant au nom de certains nombre d'actionnaires, d'un co-séquestre, M. Quentin, de la Banque Franco-Espagnole, etc.

## A Lille

A la suite de la mise en faillite du Crédit Minier, la succursale de cette société, 107, boulevard de la Liberté a fermé ses portes. A la vitrine, la direction a fait afficher un petit placard portant ces quelques mots : « Par ordre supérieur, nos bureaux sont fermés jusqu'à nouvelles instructions. »

Intuite de dire que la nouvelle de la déclaration de faillite a produit une certaine impression sur le personnel de la succursale et la clientèle.

Rochette dans une lettre datée du 26 avril et adressée à tous les clients du Crédit minier, déclare en substance qu'il abandonne les 500.000 francs qui constituent sa fortune personnelle à ceux dont il a pu causer la ruine.

## UNE REUNION

Nous recevons, avec prière d'insérer, l'avis suivant : « Les actionnaires des diverses sociétés du groupe Rochette sont priés de vouloir bien assister à la réunion qui aura lieu ce soir, vendredi 1er mai, à huit heures, salle Suet, rue Léon-Gautier, 107, à l'effet d'entendre les déclarations qui seront faites par M. le directeur de la succursale du Crédit minier à Lille, sur la situation véritable du Crédit minier et de prendre les mesures que celle comporte. »

## UNE CATASTROPHE AU JAPON

### LE NAVIRE-ECOLE COULE PRES DES PESCADORES. — IL Y AURAIT PLUS DE 200 VICTIMES.

Tokio, 30 avril. — Le croiseur-école Matsushima a coulé dans la matinée, au large des Pescadores, par suite de l'explosion d'un projectile.

Les croiseurs Hashidate et Ito-Shima ont sauvé trente hommes de l'équipage. On craint qu'il n'y ait plus de ces casés victimes, parmi lesquelles se trouveraient les capitaines du Matsushima.

### NOUVEAUX DETAILS

Voici de nouveaux détails sur le désastre. Le « Matsushima » avait à bord 58 000 officiers. Son effectif normal est de 300. Il était ancré au large de Makang, dans les Pescadores.

L'explosion, dont la cause est encore inconnue, se produisit à 4 h. 8 dans le magasin à munitions. Le navire commença aussitôt à sombrer. Des canots furent envoyés par les croiseurs « Ito-Shima » et « Hashidate », qui purent sauver cent quatre-vingt personnes.

Au moment où l'amiral Doshimatsu envoyait son rapport, la majorité des officiers n'avaient pu encore être sauvés.

Parmi les cadets à bord du « Matsushima » se trouvaient les fils du maréchal Oyama et du baron Ginda, secrétaire général du ministère des affaires étrangères. On croit que les deux ont péri.

Le capitaine Yoshimori Yashiro, qui commandait le croiseur, est parmi les morts.

## Le soulèvement des Indes

### LA SITUATION RESTE GRAVE. — UNE COLONNE VA MARCHER CONTRE LES MOHMANDS.

Londres, 30 avril. — L'agitation sur la frontière indo-afghane, après un moment d'apaisement, est en recrudescence.

Le correspondant de Simla au « Times » lui-même que l'insécurité des fonctionnaires de l'émir d'Afghanistan et le mouvement de l'émir de Kaboul, qui a composé de fanatiques exaltés, rend la situation très sérieuse.

La mobilisation se poursuit à Peshawar, où sir James Wilcocks organise en personne la colonne qui marchera contre les Mohmands.

Les mullahs afghans continuent à prêcher la guerre sainte et à fanatiser les tribus. Hazrat Sahib est à Bohal-Dag avec 500 hommes. Le mullah Mian Sahib, à la tête de 4.000 hommes, est à Peshbolak, à 32 kilomètres de la frontière.

A la Chambre des communes, M. Hobhouse, au nom du ministre pour l'Inde, a déclaré, en réponse à une question, avoir appris que l'émir d'Afghanistan a pris ses dispositions pour empêcher que ses sujets prennent part au soulèvement des Mohmands, sur la frontière du nord-ouest des Indes, et que ces dispositions ont donné les résultats attendus. M. Hobhouse ignore que l'émir ait protesté contre la construction d'une voie ferrée qui approche de la frontière de son pays. L'émir n'a pas encore donné son adhésion à la convention anglo-russe.

# CHRONIQUE ELECTORALE

## La situation financière de LILLE

Nous avons reçu dans la soirée la lettre suivante de M. Charles Delesalle, maire de Lille :

Monsieur le Directeur, Je sais que vous avez l'intelligence vive, et la plume aussi alerte que l'imagination féconde.

Ainsi, quelque plaisir que j'aie à discuter avec vous, je n'aurais pas voulu poursuivre une conversation si intéressante qui pouvait durer longtemps et fatiguer vos lecteurs.

Je n'aurais pas voulu relever l'erreur commise par vous d'une prétendue dette à M. COLIN, dont le Conseil de Préfecture a, comme nous venons de le voir, annulé la dette de 100.000 fr. de terrains prélevés au budget de 1908, n'ont rien de commun avec les ventes de terrains expropriés. (Pour votre gouverner, cette proposition est déjà dépassée et nous ne sommes qu'au mois d'avril).

Tout en me contentant d'ironiques félicitations, vous reconnaissez que nos indications disponibles une somme de 790.000 fr. et c'est ce qu'il fallait démontrer — C. O. F. D. comme on dit en géométrie.

Je comptais donc en rester là. Mais votre 8e article est moins loyal envers que les précédents et nécessite une réponse. Puisque vous dites au public que les dépenses ordinaires de notre municipalité ont été en moyenne de 228.000 fr. supérieures aux dépenses ordinaires de la municipalité précédente, il serait juste d'y ajouter quelques explications.

Veillez donc à nous prêter, maître sous les yeux de ce même public quelques chapitres du budget de 1908, le dernier voté par nos prédécesseurs et du budget de 1908, le dernier voté par nous.

|                                     | 1904      | 1908      |
|-------------------------------------|-----------|-----------|
| Octroi                              | 426.000   | 445.000   |
| Police                              | 516.000   | 500.000   |
| Caisse des retraites                | 80.000    | 150.000   |
| Enfants assistés                    | 19.000    | 43.000    |
| Sociétés de secours mutuels         | 9.000     | 14.000    |
| Sanatoria                           | 19.000    | 25.000    |
| Ecoles d'Architecture               | —         | 25.000    |
| Entretien des propriétés communales | 300.000   | 350.000   |
| Traitement des instituteurs         | 744.000   | 850.000   |
| Assistance aux vieillards           | —         | 278.000   |
|                                     | 2.093.000 | 2.740.000 |

Ces chiffres indiquent à quelles charges nouvelles nous avons eu à faire face, sous leur compte des annuités supplémentaires d'emprunt.

Je serais heureux que vous m'indiquiez sur lequel de ces chapitres nous eussions eu à nous faire des économies, si nous étions autre chose que des « flots déprimés ».

Agardez, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée. Le Maire de Lille, Ch. DELESALLE.

## Lettre Ouverte à M. le Maire de Lille

Intelligence vive, plume alerte, imagination féconde, vous me comblez! Ce sont vos funérailles... électorales que se préparent, et c'est vous qui m'en voyez des fleurs, et ma modestie les écarte pour vous demander ce que prouvent les rectifications que vous prétendez m'adresser.

M. Colin, dites-vous, n'a aucune créance sur la Ville; et vous avez vendu depuis le commencement de l'année pour cent mille francs de propriétés communales (ça va bien!) en sus des huit cent cinquante mille francs de terrains et de matériaux que vous complex réalisez pour payer vos dettes!

Quand tout cela serait exact, cela ne ferait que diminuer un peu le déséquilibre existant entre les engagements pris par vous et les ressources de la Ville, et les disponibilités destinées à faire face à ces engagements; — votre déficit, même amendé, n'en subsisterait pas moins.

Quand tout cela serait exact, cela n'empêcherait pas que votre appel aux électeurs énonce des affirmations fausses en prétendant que vous avez de quoi faire face à tous les grands travaux en

agés et qu'il vous restait encore des disponibilités.

Quelle discussion que vous soulevez pour rebouter tantôt dans le tiroir des accidents de fin décembre prochain, tantôt dans la tirelire des ventes de terrains, un petit supplément à ajouter à vos ressources, cela ne rétablit pas l'équilibre; et avec vos vieux matériaux destinés à payer une partie de vos engagements, vous faites l'effet d'un industriel qui, le jour d'échéance, offrirait au garçon de banque des paquets de fil ou des balles de coton.

Ne négligeons donc pas la question! Il ne s'agit pas de vous indiquer ni de vous demander des économies; il s'agit de savoir si, même avec raison, vous avez augmenté les dépenses ordinaires.

Les chiffres mêmes de votre lettre en sont l'avis formel; et ainsi vous reconnaissez :

1° Que vos prédécesseurs ont bien fait d'employer une partie des disponibilités de 1908 à des dépenses que vous avez encore augmentées.

2° Que vous les avez à tort accusés de prodigalité puisque vous avez été incapable de diminuer la moyenne de leurs dépenses.

Vous m'avez obligé à me répéter — et je m'en excuse auprès des lecteurs — mais je vous remercie néanmoins de votre seconde lettre dont la pauvre défense est la justification de ce que j'ai écrit.

Notre déficit, votre augmentation d'impôts, votre accroissement de la dette, tout cela n'est pas contesté solidement par vous et reste désormais acquis.

Comme vous le dites : C. O. F. D. ce qui est traduit : « Ce Qu'a Fait Delesalle (Charles) », par un de mes collaborateurs impartiaux.

Recevez, Monsieur le Maire, pour votre défait et pour vous, l'assurance de mes sentiments distingués.

Ed. DELESALLE.

## ARRONDISSEMENT DE LILLE

### A Wavrin LISTE SOCIALISTE

Voici la liste des candidats socialistes : Le Clerc Célestin, conseiller sortant. — Leclercq Jules. — Cambier Narcisse. — Cluquenois Jules. — Vandeul Paul. — Saint-Sauveur Augustin. — Sals Henri. — Hespel Emile. — Façon Alfred. — Flament Léon. — Bordin Henri. — Baugaire Jules. — Bourlet Henri. — Dabois Célestin. — Land Augustin. — Crespel Gustave. — Sauvage Félix. — Minne Emile. — Glorian Henri. — Lemaire Gerson. — Prinquez Achille.

Electeurs, votez pour la liste du Parti ouvrier si vous voulez que vos intérêts soient énergiquement défendus.

Votez la République démocratique et sociale!

### A Lesquin LA LISTE RADICALE-SOCIALISTE

Voici l'appel adressé aux électeurs par les candidats de la liste radicale-socialiste : Electeurs,

Vous êtes appelés à renouveler votre Conseil municipal. Nous nous présentons à vos suffrages sous le drapeau socialiste.

Vous nous connaissez tous, nous vivons à vos côtés et nous sommes pour la plupart vos compagnons de travail.

Si vous nous accordez vos suffrages, le budget de 1909, la suppression de la prestation et son remplacement à partir du 1er janvier, par une taxe vicinale, conformément à la loi du 31 mars 1904.

2° Nous chercherons par les moyens les plus économiques à décaler les principales rues de la localité, à compléter le pavage

de cette affection.

riches Zarré avait amené son prétendu neveu chez M. Haigan.

Soit qu'il fut parvenu à calmer ses scrupules, soit que la vie lui parût plus attrayante que sous le toit de son oncle, soit qu'il abandonnât simplement sans réfléchir au hasard des événements, Mikael semblait tout à fait habitué à sa nouvelle position.

Toutefois, son attitude n'était pas celle d'un conspirateur, et rien dans ses actes ou dans ses paroles ne trahissait le rôle odieux pour lequel il avait été placé dans cette maison.

Excès de prudence! Il habilitait suprême il dirait : L'espion qui veut réellement surprendre un secret, qui prépare une trahison, évite avec soin tout ce qui pourrait le démasquer. Il affecte de se montrer confiant et loyal, pour capter, à son tour, la confiance.

Sans doute, c'est ainsi qu'on doit raisonner, en général.

FEUILLETON DU 1er MAI. — N° 6

## Docteur Vampire

par Paul de Garros

III

Georges Haigan, ayant perdu son père de bonne heure, avait grandi sous la seule direction de sa mère.

Elevé dans le colon, jouissant d'une très belle fortune qui le rendait complètement indépendant, il eût pu devenir, comme tant d'autres, un cercueil, un désœuvré quelconque.

Il préféra travailler.

Très jeune, il entra par la filière, dans la carrière diplomatique et, à vingt-trois ans fut envoyé comme attaché à Saint-Petersbourg.

Six mois après, une conspiration nihiliste ayant été découverte, les conspirateurs s'égarèrent et Georges Haigan était l'un des dénonciateurs.

Le docteur Périclès Zarré, nous l'avons vu — était affilié au groupe de révolutionnaire qui avaient formé ce complot. Fournier — dans que lui. On se le demande, quel don que le docteur Zarré, sujet étranger, outre qu'il tirait sa profession de larges revenus, était encore, par sa femme,

en possession d'une assez grosse fortune, et que pour ces diverses raisons, il n'avait aucun motif d'en vouloir à la société ou à l'empereur de toutes les Russies.

Néanmoins, sa complicité était réelle, indéniable. Elle fut reconnue, avouée même. Et Périclès Zarré fut condamné à aller passer le reste de ses jours en Sibirie.

Au bout de deux ans d'exil, un hasard miraculeux lui ayant permis d'échapper à la surveillance de ses gardiens, il avait pu, après mille péripéties, rejoindre sa famille en Hongrie, d'où ils avaient passé en Italie et s'y étaient fixés.

Comme bien on pense, Zarré n'avait jamais oublié le nom de l'homme qu'il croyait, à tort évidemment, responsable de toutes les souffrances dont il avait été abreuvé.

De loin, il avait toujours en l'esprit sur lui, attendant patiemment une occasion favorable d'assouvir sa vengeance.

E, tout à coup, cette occasion s'était offerte.

M. Haigan, ayant besoin d'un secrétaire qui parlât et écrivît plusieurs langues, avait fait insérer des annonces dans divers journaux allemands et italiens.

Une des annonces était tombée sous les yeux du docteur, qui avait aussitôt échangé un plan machiavélique, dans le but de mettre à profit l'absence exceptionnelle qui se présentait.

Nous avons vu comment Zarré, après avoir forcé Mikael à devenir l'instrument de ses mystérieuses combinaisons, avait réalisé la première partie de ses projets et réussi à introduire son pupille chez le diplomate, sans éveiller les soupçons de ce dernier.

En effet, quelques jours après la dénonciation nihiliste, Georges Haigan avait été déplacé et envoyé de Saint-Petersbourg à Lisbonne.

En sorte que les conspirateurs avaient été jugés et condamnés sans que leur prétendu dénonciateur s'en doutât.

Ajoutons, pour compléter ces détails rétrospectifs, que Georges Haigan était resté un an et demi seulement à Lisbonne.

Mme Haigan était devenue soudain presque aveugle avait réclamé les soins et la présence continue de son fils.

Et ce fils, obéissant et dévoué, malgré son désir de demeurer dans le service actif, avait dû demander un congé illimité, pour se consacrer entièrement à sa chère maman.

Déplus lors, c'est-à-dire depuis près de cinq ans, ils vivaient ensemble, dans la plus parfaite union, la plus parfaite.

Renonçant momentanément à ses rêves d'avenir, Georges semblait heureux de cette demi-solitude de cette existence presque recluse, puisqu'il pouvait, grâce à ce petit sacrifice, multiplier sans cesse les attentions délicates, les prévenances, les marques de tendresse autour de sa vieille mère, et plus généralement de sa famille.

Néanmoins, il continuait à travailler sans relâche, avec acharnement, comme s'il en avait eu besoin.

Et Mme Haigan, tout entière à la joie de posséder son enfant près d'elle, et pour elle seule, limitait toutes ses ambitions à cette satisfaction égoïste et jalouse. Elle eût été également désolée de le voir se marier ou reprendre du service.

des divers pays. Nous demandons une amélioration du passage à niveau se trouvant près de la gare.

3° Nous organisons un service spécial de renseignements.

4° Nous apportons dans la mesure des moyens que nous autorisés par la loi, tout concours à nos collègues de nos collègues revendications professionnelles que pour leur faciliter une émancipation sociale toujours plus grande par le progrès matériel et moral.

5° Nous sollicitons les sociétés utiles et bienfaisantes de la commune.

6° Au point de vue politique nous sommes les partisans du gouvernement de défense républicaine.

Nous voulons la République, avec son développement intégral, avec ses lois d'émancipation sociale et économique, avec ses lois d'assistance et de solidarité.

7° Nous organisons pour le bureau de bienfaisance un service de délivrance de bons de pain et de charbon pour permettre aux assistés de choisir leurs fournisseurs.

Telles sont nos idées, si vous les partagez, les électeurs, triomphez en votant pour les candidats du comité radical-socialiste.

Tous à Turme! Pas d'abstentions. Vive la République!

### CANDIDATS RADICAUX-SOCIALISTES

Delobel Henri, maire. — Leclercq Félix, adjoint au maire, administrateur du bureau de bienfaisance. — Masse Emile père, administrateur du bureau de bienfaisance, conseiller sortant. — Bablot Jules, administrateur du bureau de bienfaisance, conseiller sortant. — Bernard-Marchand, administrateur du bureau de bienfaisance, cons. sort. — Leuill Alfred. — Deschamps Hercule, menuisier en voiture. — Mazingue Léon, exprédier. — Ternier Charles, mouleur. — Desvandeville Alfred, menuisier. — Desvande Jules, peintre. — Schepers Charles, administrateur du bureau de bienfaisance, cons. sort. — Remmans Vincent, forgeron. — Prath Désiré, cultivateur. — Ledoux Ferdinand, mouleur. — Sury Florimond, maître menuisier.

### A Tourcoing Liste radicale-Socialiste

Voici les candidats de la liste radicale-socialiste :

Gustave Dron, député-maire, conseiller sortant. — Achille Barbioux, épicière. — Louis Bouche, propriétaire. — Henri Bouvaine, marchand de tissus. — Jules Brossart, rentier. — Charles Casteur, conseiller sortant. — Henri Coppin, conseiller sortant. — Maurice Cordier, adjoint au maire, conseiller sortant. — Eugène Courtois, conseiller sortant. — Louis Cruege, conseiller sortant. — Jules Dassyonville, conseiller sortant. — Pierre Deborgher, comptable. — Henri Delattre, conseiller sortant. — Jules Despierris, conseiller sortant. — Augustin Des Vazières, marchand. — Henri Dumortier, conseiller sortant. — Delphin Dumortier, conseiller sortant. — Alexandre Duvalier, conseiller sortant. — Adolphe Englebart, représentant de commerce. — Victor Flament, conseiller sortant. — Martin Godeaux, conseiller sortant. — Jules Haout, conseiller sortant. — Jules Ladesou, conseiller sortant. — Emile Lecomte, adjoint au maire, conseiller sortant. — Abel Lovague, conseiller sortant. — Henri Loridan, conseiller général, conseiller sortant. — Jules Martin, conseiller sortant. — Paul Maasard, conseiller sortant. — Henri Mesurel Leclercq, conseiller sortant. — Dési- rée Parsy, conseiller sortant. — Henri Quivron, conseiller sortant. — Ernest Seison, conseiller sortant. — Léon Salambien, conseiller sortant. — Gustave Selsberg, conseiller sortant. — Désiré Six, conseiller sortant. — Arthur Verbeck, maître-serrurier. — Emile Wagnon, conseiller sortant.

Parmi ces candidats figurent huit socialistes : Bouvaine, Casteur, Delattre, Desvazières, Dumortier, Englebart, Quivron et Six.

### ARRONDISSEMENT DE DOUAI

### A Aniche LA LISTE OUVRIERE

La section socialiste luttant sur le terrain de la représentation proportionnelle présente une liste de douze candidats dont voici les noms :

Lannoy Elot, cafetier. — Bertiaux Alfred, verrier-caféier. — Brasseur Camille, verrier-négociant. — Bury Julien, ouvrier mineur. — Brasseur Louis, gérant de la Coopérative. — Jans Henri, ouvrier boulanger. — Humez Joseph, représentant en brasserie. — Lamandin J.-B., journalier, cabaretier. — Lafosse Jules, verrier. — Modus François, ouvrier mineur. — Schmidt Emile, fil. verrier. — Yvanou J.-B., verrier.

### Le Programme de la Liste Ouvrière

Citoyens, Vous êtes appelés à élire, le 3 mai prochain, un Conseil municipal.

Désignons le drapeau socialiste nous n'avons pas cru pouvoir nous y dérober.

C'est donc avec le programme intégral du parti que nous nous présentons à vous. Si nous sommes socialistes nous sommes aussi républicains. Ces deux mots se complètent en ce sens que le second n'est que l'épanouissement du premier, puisque le socialisme se propose d'apporter dans l'ordre économique la justice et l'équité, que la République prétend réaliser dans l'ordre politique.

Citoyens, Vous êtes appelés à élire, le 3 mai prochain, un Conseil municipal.

Désignons le drapeau socialiste nous n'avons pas cru pouvoir nous y dérober.

C'est donc avec le programme intégral du parti que nous nous présentons à vous. Si nous sommes socialistes nous sommes aussi républicains. Ces deux mots se complètent en ce sens que le second n'est que l'épanouissement du premier, puisque le socialisme se propose d'apporter dans l'ordre économique la justice et l'équité, que la République prétend réaliser dans l'ordre politique.

Citoyens, Vous êtes appelés à élire, le 3 mai prochain, un Conseil municipal.

Désignons le drapeau socialiste nous n'avons pas cru pouvoir nous y dérober.

C'est donc avec le programme intégral du parti que nous nous présentons à vous. Si nous sommes socialistes nous sommes aussi républicains. Ces deux mots se complètent en ce sens que le second n'est que l'épanouissement du premier, puisque le socialisme se propose d'apporter dans l'ordre économique la justice et l'équité, que la République prétend réaliser dans l'ordre politique.

Citoyens, Vous êtes appelés à élire, le 3 mai prochain, un Conseil municipal.

C'est vous dire que loin de considérer toutes les formes du gouvernement comme également méprisables, nous prétendons être irréductiblement attachés à la forme républicaine, que nous considérons comme indispensable à l'éclosion de notre idéal.

C'est donc en républicains et en socialistes que nous nous adressons à vous.

Pour la bataille électorale qui s'engage, nous avons fait la demande aux conseillers sortants de bien vouloir admettre au second tour, s'il y avait lieu, chose très probable, la représentation proportionnelle.

Cette proposition fut repoussée sans discussion.

Cependant, rien ne serait plus juste que les différents partis aient une représentation dans le sein du Conseil municipal, proportionnellement aux voix obtenues, donnant ainsi une place à la défense des minorités sérieuses.

Et nous le demandons : Cela pourrait-il empêcher les majorités d'administrer?

Certes, sur le terrain politique nous comprenons les divisions, d'où il résulte un droit acquis d'avoir des opinions contraires, et un devoir pour chacun de les respecter, mais à côté de cette question, il y a la vie matérielle de la commune, pour laquelle l'union de tous est utile, et la représentation proportionnelle est strictement un des moyens pour amener la concorde; nous estimons en effet, qu'il ne suffit de la réclamer, cette concorde, il faut aussi se servir des moyens pour la réaliser.

Fidèles à ce principe, nous restons donc malgré tout, parisiens